

Politique de confidentialité

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

La présente politique de confidentialité a pour but d'informer les destinataires de ce mail :

- de la manière dont sont traitées leurs données personnelles ;
- de la finalité du traitement ;
- des données collectées ;
- des destinataires de ces données personnelles ;
- de la durée de conservation ;
- des droits dont ils disposent concernant ces données.

ARTICLE 2 : PRINCIPES RELATIFS À LA COLLECTE ET AU TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à l'article 5 du Règlement européen 2016/679, les données à caractère personnel sont :

- Traitées de manière licite, loyale et transparente au regard de la personne concernée ;
- Collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes, et ne pas être traitées ultérieurement d'une manière incompatible avec ces finalités ;
- Adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées ;
- Exactes et, si nécessaire, tenues à jour. Toutes les mesures raisonnables doivent être prises pour que les données à caractère personnel qui sont inexactes, eu égard aux finalités pour lesquelles elles sont traitées, soient effacées ou rectifiées sans tarder ;
- Traitées de façon à garantir une sécurité appropriée des données collectées, y compris la protection contre le traitement non autorisé ou illicite et contre la perte, la destruction ou les dégâts d'origine accidentelle, à l'aide de mesures techniques ou organisationnelles appropriées.

Le traitement n'est licite que si au moins une des conditions suivantes est remplie :

- La personne concernée a consenti au traitement de ses données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques ;
- Le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci ;
- Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis ;
- Le traitement est nécessaire à la sauvegarde des intérêts vitaux de la personne concernée ou d'une autre personne physique ;
- Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement ;
- Le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le responsable du traitement ou par un tiers, à moins que ne prévalent les intérêts ou les libertés et droits fondamentaux de la personne concernée qui exigent une protection des données à caractère personnel, notamment lorsque la personne concernée est un enfant.

La base légale sur laquelle repose le traitement des données personnelles est l'obligation légale.

ARTICLE 3 : FINALITE DU TRAITEMENT

Dans le cadre de l'organisation des élections professionnelles qui auront lieu du 1er au 8 décembre 2022, l'administration est tenue de mettre à disposition des organisations syndicales candidates des technologies d'information et de communication sur le fondement de l'arrêté du 4 novembre 2014 relatif aux conditions générales d'utilisation par les organisations syndicales des technologies de l'information et de la communication dans la fonction publique de l'Etat, avant les élections et après les élections pour les organisations syndicales élues.

A ce titre, l'AEFE met à disposition des organisations syndicales candidates un outil d'e-mailing, dénommé SENDETHIC, afin de leur permettre une communication syndicale auprès des électeurs.

ARTICLE 4 : CATEGORIES DE DONNEES TRAITÉES

Les données traitées sont les suivantes : nom, prénom, adresse de messagerie professionnelle, lieu d'affectation, scrutin auquel l'électeur pourra voter.

ARTICLE 5 : DESTINATAIRES DES DONNEES

Les destinataires de ces données sont les organisations syndicales qui se porteront candidates aux élections professionnelles de l'AEFE et qui seront élues a posteriori des élections professionnelles.

ARTICLE 6 : DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES

Les données à caractère personnel seront conservées dans des conditions raisonnables de sécurité et mise à jour régulièrement par l'AEFE. La durée de conservation des données est de 1 an après le départ de l'agent.

ARTICLE 7 : EXERCICE DES DROITS DES PERSONNES

Les destinataires de ce mail peuvent se prévaloir des droits suivants, en application du règlement européen 2016/679 et de la Loi Informatique et Liberté (Loi 78-17 du 6 janvier 1978) :

- Droit d'accès de rectification et droit à l'effacement des données (posés respectivement aux articles 15, 16 et 17 du RGPD) ;
- Droit à la limitation (dans les conditions prévues à l'article 18 du RGPD) ;

Pour toutes demandes relatives à l'exercice de vos droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données (Data Protection Officer), à l'adresse suivante : 1 allée baco 44015 NANTES ou par courriel dpo.aefe@diplomatie.gouv.fr